

Contribution du GT Science Ouverte de l'alliance Allistene concernant la clause "Open Access" dans les négociations Elsevier – Couperin

Avril 2019

La négociation nationale menée par Couperin est arrivée à son terme avec une proposition finale réalisant de réelles avancées, notamment sous l'angle budgétaire, avec la perspective d'abonder au fonds national de la science ouverte qui va se mettre en place dans les mois à venir.

Cependant, en relation avec les pratiques de la communauté scientifique représentée au sein d'Allistene, le groupe de travail (GT) « Science Ouverte » de l'alliance souhaite exprimer sa réserve concernant la clause fixant les conditions d'accès aux MAA (manuscrit auteurs acceptés) et leur reversement dans l'archive nationale de publication HAL (développée au sein de l'unité de service CCSD) en lien avec la négociation en cours avec l'éditeur scientifique Elsevier.

Ce désaccord repose principalement sur les trois éléments suivants :

- Les conditions techniques d'un tel mécanisme ne semblent pas réalisées: intégration aux métadonnées de HAL, alignement sur les référentiels de chercheurs et d'institutions, définition de ces conditions techniques avec le CCSD en charge de gérer et veiller à l'intégrité de HAL ;
- La clause donne une emprise trop importante à un éditeur privé sur les développements nationaux en matière d'accès ouvert alors même que le développement et la maîtrise de cette politique sont revendiqués dans le Plan National pour la Science Ouverte. A titre d'exemple, ce partenaire tiers détermine la durée d'embargo (12 mois, donc supérieure à ce qu'autorise la loi pour une République Numérique) ainsi que la licence associée aux documents. La clause prévue permet aussi, par la redirection des accès à bénéficier d'un outil d'observation des comportements aux publications « Elsevier » des chercheurs de notre communauté ;
- De manière générale, le modèle proposé est globalement incompatible avec la culture historiquement très ancienne de dépôt en archives ouvertes des chercheurs en informatique et mathématiques appliquées, démarche que nos établissements souhaitent renforcer en développant une prise de conscience des enjeux de la science ouverte au niveau de chaque scientifique.

La proposition d'inclure une clause de reversement, qui au final n'en est pas une, des manuscrits auteur est au mieux prématurée et au pire dommageable pour le développement d'une politique nationale de science ouverte et la mise en œuvre d'infrastructures permettant de diffuser largement les résultats des recherches financées sur fonds publics au plus vite. Enfin cette clause est incompatible avec l'engagement pris par nos établissements vis-à-vis de l'appel de Jussieu qui cherche à développer de nouveaux modes de publication scientifique publics, pérennes et responsables. Le GT « Science ouverte » de l'alliance Allistene encourage donc les établissements membres de l'alliance Allistene à utiliser leur droit de retrait pour ce volet des négociations avec l'éditeur Elsevier.

Plus généralement il est important de rappeler que la plus grande prudence doit être observée si un accord en vue de développer la Science Ouverte est conclu avec un éditeur privé dont les intérêts peuvent largement différer de ceux de la communauté scientifique. Une telle initiative ne peut s'envisager sans une réflexion et une concertation approfondie. Les discussions avec les éditeurs tels qu'Elsevier doivent concerner en premier lieu, voire exclusivement, les abonnements aux revues ou collections qu'ils publient.